

Nantes



Conseil de Développement

**Sport et
Intercommunalité**

Les actes du Forum
d'octobre 2004

Intervenants

- **Jean-Joseph Régent**
Président du Conseil de développement

- **Michel Cordier**
Médecin, Ancien Adjoint aux sports de Nantes
Membre du Conseil de développement

- **Jean Drogou**
Comité Départemental Olympique et sportif
Membre du Conseil de développement

- **Jean-François Boëdec**
Président du Comité Départemental des OMS
Membre du Conseil de développement

- **Daniel Piard**
Vice-Président du Comité départemental UFOLEP

- **Marcel Retailleau**
Président du Comité Régional Olympique et Sportif
Membre du Conseil de développement

- **Bernard Coupé**
Président du Cercle d'Aviron de Nantes

- **Michèle Potiron-Josse**
Médecin, Institut Régional de Médecine du Sport

- **Élodie Lesaffre**
Équipe de France de Voile (Yngling)

Introduction

■ Jean-Joseph Régent

L'Agglomération nantaise a une tradition de démocratie participative. Le Conseil de Développement traduit bien ce souci de favoriser la participation citoyenne à l'étude des choix à faire pour la bonne organisation de notre vie collective. Dans un monde qui change vite, il est indispensable d'avoir le concours de tous ceux qui, dans leur vie quotidienne, s'ajustent en permanence et apportent une réflexion pertinente sur les choix à faire par les élus.

Très ouvert, le Conseil de développement est une assez bonne représentation de la société civile. Nous étudions différents dossiers avec le point de vue et les préoccupations des citoyens et je pense que cet apport est apprécié. Nous abordons les sujets de la vie communautaire et nous sommes une structure de veille et d'anticipation sociale sur divers thèmes, qu'ils soient issus de saisines de la Communauté urbaine ou qu'ils proviennent de nos auto-saisines

Peu à peu, l'intérêt de nos travaux conduit à leur intégration dans le processus de décision des élus et nous avons souvent la satisfaction de les voir pris en compte. Parmi ces travaux, certains méritent un débat public.

Le premier "Forum" public fut celui du développement portuaire, sujet délicat et conflictuel. Une préparation attentive en a fait un moment important de discussion positive sur un dossier fortement "chargé". Nous avons réussi par tous nos contacts, et par tous les préalables nécessaires à ce genre de réflexion, à organiser un débat pour lequel nous avons invité des experts étrangers. Nous avons publié un document qui a permis aux uns et aux autres et y compris au monde portuaire de mieux se connaître et en tout cas d'avoir des relations constructives plutôt que conflictuelles. Nous avons renouvelé cette expérience pour divers sujets comme la "gestion du temps" ou le "Conseil de la Science"

Aujourd'hui nous ouvrons un nouveau Forum ayant pour sujet : "Le Sport"

Il est issu d'un travail d'analyses, de rencontres, d'échanges assuré par les experts et les membres du Conseil, et de contributions extérieures d'associations ou d'étudiants. Je les remercie de ce travail collectif qui permet d'évoquer, avec une large assemblée dont je me réjouis, un des aspects importants de nos vies personnelles et collectives. L'objectif est de rassembler nos observations, suggestions et questions pour les élus, avec la force de notre débat de citoyens d'une même Communauté, afin qu'ils puissent être pris en compte dans les choix à venir.

Nous souhaitons mettre en débat intercommunal le sport, sujet de plus en plus important dans tous les domaines de la société aujourd'hui : vie sociale, santé, économie, loisirs, médias... Le sport concerne des milliers de personnes, et notamment les jeunes. Il constitue, par son éthique et ses références, un élément très important de l'harmonie sociale. Nous pensons que le sport doit être un élément constitutif d'un projet de développement d'un territoire et considéré comme tel, autant par les politiques que par les

Il faut mettre le sport en débat intercommunal

responsables des organisations sportives à tous les niveaux. Nous avons le souci d'écouter les acteurs, ceux qui font le développement du sport au quotidien, et de faire remonter leurs attentes. C'est une occasion d'expression citoyenne, il faut la saisir.

■ **Antoine Thollé**
Animateur du débat

Avant ce débat, il faut noter au préalable le souci du Conseil de développement de mettre en exergue de son document la définition du mot sport, telle qu'elle ressort du Robert historique de la langue française. Ce rappel n'est pas inutile compte tenu de l'importance prise par le sport dans la vie sociale.

Mot emprunté (1828) à l'anglais "sport" (divertissement) s'appliquant à des activités corporelles effectuées par plaisir, souvent dans un esprit de compétition. L'anglais vient d'une aphérèse de "disport" (passe-temps, récréation, jeu), lui-même emprunté à l'ancien français "desport" (XII^e s.), variante de deport (divertissement). Ce mot est le déverbal de l'ancien français "se desporter" (s'amuser, se divertir). A l'origine, la notion de sport, en français, est surtout celle de turf, l'idée de pari paraissant liée. Le mot sport apparaît en effet dans le "Journal des Haras" et se répand surtout après la publication du journal "Le Sport" (1853) fondé par E. Chapus et consacré aux courses de chevaux. Sport désigne ensuite toute activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement et le respect de certaines règles. Un sport, ou les sports avec un adjectif, désigne une forme particulière de cette activité, par exemple dans "sports nautiques" (1866), plus tard dans "sports d'hiver" (1891), "sports équestres" (1933) etc... Par extension, il désigne une activité de plein air, ayant un caractère analogue comme la chasse ou la pêche (1874) et se dit (XX^e s.) de certains jeux d'adresse organisés sur le modèle d'un sport, comme le billard.

Au sens propre, sport est passé des activités du turf et de la chasse aux nombreuses formes de compétitions et d'exercice codifiés, organisés à partir des années 1860 et surtout après 1890, d'abord en Angleterre puis sur le Continent. Certains sports deviennent populaires et leurs vocabulaires se développent et se diffusent. Au XX^e s. le sport devient un domaine essentiel de l'information et du spectacle et prend de ce fait une importance économique considérable. On oppose le sport professionnel sur ce plan au sport amateur.

Les emplois figurés du mot font essentiellement référence au sens anglais de "jeu, distraction". Par analogie, sport comme adjectif invariable se dit de vêtements pour la promenade la campagne : "vêtement sport" ou "de sport" par opposition à "habillé" ou "de ville".

Par référence à l'esprit désintéressé et franc qui doit régner dans ces exercices, "être sport" signifie par réemprunt à l'anglais, "être loyal", faire preuve de "fair-play", c'est-à-dire de "franc jeu". Cette valeur a vieilli.

L'objectif du Conseil de développement, c'est d'ouvrir un grand débat intercommunal sur le sport pour dire à la Communauté urbaine : " c'est un sujet de société dont il faut vous saisir". Un document de propositions a été édité et diffusé. Il est disponible au Secrétariat du Conseil. Ce document est une première puisqu'il montre comment la société civile, qui n'est pas composée que de sportifs, peut se saisir de cette question et la porter en débat.

Vers une politique sportive d'agglomération

■ Antoine Thollé

L'objectif de ce débat est, à partir de ces propositions du Conseil de développement, d'ouvrir la discussion entre tous les acteurs. Pour commencer, je voudrais évoquer la proposition centrale du document du Conseil qui est de créer un pôle de réflexion intercommunale sur le sport

1 – Un pôle de réflexion intercommunale sur le sport

■ Michel Cordier

Dans mes fonctions au sein du conseil de développement, mon expérience de gestionnaire du sport pour la ville de Nantes a un certain rôle. C'est sans doute la raison pour laquelle on m'a demandé d'y participer. Sur la proposition que nous faisons je voudrais faire plusieurs observations:

- Une décision prise par une commune concernant un équipement ou une subvention a souvent des répercussions sur les communes périphériques. Il y a un certain effet de cloisonnement qui se produit alors que l'on a parfaitement conscience que la décision va avoir des effets sur l'ensemble des collectivités qui, au total, forment la structure intercommunale.
- Dans ma vie d'adjoint aux sports, j'ai eu l'occasion plusieurs fois de nouer des contacts avec mes collègues d'autres municipalités. Mais il s'agissait de contacts bilatéraux et une instance de coordination à plusieurs eût été plus efficace. Nous aurions eu besoin de réunir tous les adjoints aux sports pour déterminer des idées directrices et éviter des concurrences et des doublons finalement préjudiciables au sport que nous défendons tous. Je me souviens par exemple des discussions sur le Basket, notamment entre Nantes et Saint-Herblain. Une coopération dans un cadre intercommunal aurait permis de rationaliser les efforts.
- Le niveau intercommunal est le plus intéressant pour l'attractivité et l'image de la ville et de l'Agglomération. Le sport est un critère important de choix d'une ville pour les entreprises. On retrouve bien les deux aspects majeurs de la politique sportive : d'une part la présence de clubs et d'équipements de niveau national, et d'autre part la possibilité pour les nouveaux venus d'être assurés que leurs enfants pourront pratiquer leur sport à proximité de chez eux. D'où l'intérêt d'avoir un maillage communautaire. La politique du développement sportif doit donc être aujourd'hui intercommunale. Nous ne pouvons plus avoir 24 politiques sportives dans l'Agglomération. Il y va de notre image mais aussi de notre développement économique et social

Il y a un effet de cloisonnement communal

Le sport est partie intégrante de l'image du territoire. Nous ne pouvons plus avoir 24 politiques sportives dans l'Agglomération

*Faire des économies d'échelle
tout en offrant un meilleur
service aux habitants*

- C'est le sens de notre proposition de mettre en place un pôle de réflexion qui pourrait permettre aux adjoints aux sports mais aussi aux clubs, aux comités départementaux, à tous les acteurs du mouvement sportif d'améliorer leurs échanges, leurs coopérations. La question du haut niveau serait beaucoup mieux traitée. Un pôle de référence mettrait tout le monde à l'aise et notamment les maires qui sont soumis à la pression des demandes. Au final, cette rationalisation permettrait sans doute de faire des économies d'échelle en offrant un meilleur service aux habitants. Dans le même temps nous savons bien que la Communauté Urbaine est récente, qu'elle a déjà beaucoup à faire avec ses compétences et qu'elle ne peut pas tout prendre en compte et tout de suite. C'est pourquoi nous lui suggérons d'abord d'organiser la réflexion en commun avant de passer à une étape plus opérationnelle. Nous avons le sentiment, au Conseil de développement, que c'est le bon moment pour commencer à réfléchir sur ce thème.
- Dernière observation : L'Agglomération nantaise joue aujourd'hui dans la cour des grands. Son rayonnement est européen. Dans ce cadre le sport, et pas seulement le football, joue un rôle majeur. Il faut donc que nous adaptions notre organisation à cette nouvelle donne.

■ Antoine Thollé

Cette nécessité d'une prospective intercommunale va être le fil conducteur de notre débat. La création d'un pôle de réflexion intercommunale est-elle une bonne idée ? C'est sur ce thème que vous êtes invités à réagir Est-ce qu'à vingt-quatre on est plus forts ? Est-ce qu'on peut travailler efficacement à vingt-quatre ? Je voudrais qu'on approfondisse ce que nous a dit Michel Cordier et notamment sur ce regard trop auto-centré sur la commune. Est-ce que tout simplement cela ne traduit pas le fait qu'il y a un certain manque de moyens d'observations. Est-ce qu'on connaît suffisamment les pratiques, les comportements sociaux qu'elles génèrent et donc la vie en profondeur des clubs et de toutes les associations sportives.

Je voudrais que Jean Drogou nous en dise plus à ce sujet

2- Un système d'information géographique pour l'agglomération

■ Jean Drogou

Je vais prendre au bond, l'expression est de circonstance, ce qu'a dit mon collègue et ami Michel Cordier. Il nous faudrait bien sur un pôle de réflexion intercommunale, au moins en ce qui concerne les équipements, pour analyser les besoins, rationaliser les choix à faire lors de décisions.

Pour cela il faut bien connaître l'existant et c'est la raison pour laquelle je propose que la Communauté urbaine se dote d'un SIG : Système d'Information Géographique. Précisons qu'il s'agit, avec l'aide de l'informatique, de réaliser des cartographies évo-

Il faut d'abord bien connaître l'existant. Un SIG constituerait un atout précieux pour construire un vrai projet sportif global

lutives et actualisées des équipements, des pratiques, des flux de déplacement. Positionnés en couches successives ces éléments permettent d'avoir un outil efficace d'aide à la décision. Si on veut faire un parallèle avec l'économie, c'est un peu le principe des études de marché : Où est l'offre, où est la demande ?

Le Conseil de développement a fait travailler des étudiants sur ce thème. Ils sont en général issus du DESS "Villes et Territoires". Ces études ont concerné le basket et le Volley sur la Ville de Nantes. L'étude était limitée au territoire nantais, pour des raisons de temps. Mais nous avons constaté que le bon périmètre est au minimum l'agglomération, et même au-delà, puisqu'il existe des échanges et des pratiquants de communes hors agglomération. Des étudiants ont également travaillé sur la natation et cela a clairement mis en évidence les déséquilibres et les lacunes. Certains secteurs de l'Agglomération sont bien dotés et d'autres tout à fait démunis. C'est aussi une question de solidarité territoriale.

Je veux ajouter que nous ne partons pas de rien sur ce sujet, puisque le CROS et le CDOS ont déjà mis en œuvre des procédures de recensement très précis des équipements avec un détail qui va jusqu'à indiquer le nombre de lux de l'éclairage dans les salles. Ce travail a été fait pour tout le département. Des études sur les comportements et les attentes ont aussi été réalisées.

D'autres Agglomérations en France se sont engagées dans cette voie. La Communauté Urbaine de Nantes pourrait prendre une initiative du même ordre. Elle dispose avec son Agence d'urbanisme d'un outil performant qui a accumulé depuis 1978 des bases de données tout à fait pertinentes. L'Agence dispose en plus d'un excellent contact avec les communes, ce qui faciliterait la mise en œuvre d'une démarche à la fois de diagnostic et d'études techniques consacrées au sport. Bien entendu, il ne faut pas se limiter aux équipements mais regarder de très près les pratiques et notamment celles liées aux loisirs qui sont en nette augmentation.

À partir des données ainsi collectées grâce au SIG, le Conseil de Développement ou mieux, un Office intercommunal des sports, pourrait bâtir un vrai projet global à présenter aux élus. Ce serait d'ailleurs pour eux un outil particulièrement utile pour se dégager d'une certaine pression de différents lobbies de toute nature : sportifs, économiques, politiques

3- Un Office intercommunal des sports ?

■ Antoine Thollé

Sur ce thème de l'Office intercommunal des sports, je voudrais m'adresser à Jean-François Boëdec, Président du comité départemental des OMS. Vous êtes aussi membre du Conseil de développement. Quel est votre sentiment sur ce sujet ? Est-ce que l'intercommunalité est un plus ?

Le niveau intercommunal est le plus pertinent pour les grandes décisions publiques.

■ Jean-François Boëdec

Nous avons aujourd'hui 9 Offices municipaux des sports sur 24 communes. Ces OMS sont des espaces de concertation, de réflexion où se regroupent les responsables d'associations sportives. Mais cela ne concerne pas que le mouvement sportif organisé, on y trouve aussi tous ceux qui pratiquent une activité physique et sportive au sein de la commune. Il y a des gens qui sont fédérés, d'autres qui ne le sont pas. Il y a des médecins, des scolaires, des associations de quartiers. C'est une photographie assez large de la vie sportive sur une commune.

Les OMS sont utiles à la fois pour recenser des besoins et faire des enquêtes auprès de la population et spécialement des sportifs. C'est un lieu de réflexion et de propositions. C'est un outil d'aide à la décision des communes qui permet aussi de favoriser le débat. L'organisation d'Assises locales du sport constitue par exemple un des moyens d'animer un débat approfondi et permanent sur le sport dans le contexte communal.

S'agissant de la Communauté Urbaine, il est regrettable qu'il n'y ait à ce jour que 9 OMS sur 24 possibles. Le Comité départemental que j'anime s'est saisi de cette question pour réfléchir à la mise en oeuvre d'un éventuel Office intercommunal des sports. Nous n'avons pas de position arrêtée sur ce sujet mais il est clair que le niveau intercommunal est aujourd'hui le plus pertinent pour les grandes décisions publiques. C'est une réflexion que nous poursuivons et nous souhaitons bien en mettre en lumière tous les éléments qui peuvent fonder une position. La question sportive est complexe et il faut sans cesse conjuguer globalité et proximité.

4- Une mise en cohérence des moyens et des équipements grâce à l'intercommunalité

■ Claude Lemoine

On parle beaucoup du fractionnement communal et il faut avoir conscience que chaque commune a un problème de moyens financiers pour assurer le niveau d'équipements sportifs nécessaires à la pratique de tous les sports. Est-ce que l'on ne devrait pas mettre en commun les moyens pour constituer des pôles ? Est-ce qu'on peut imaginer une territorialisation des équipements avec un pôle basket, un pôle hand-ball, un pôle volley... ? Cette répartition pourrait aussi se faire sur les critères de l'attractivité.

S'agissant de la natation, on sait qu'il y a un manque de piscines flagrant dans l'Agglomération et que la répartition géographique des équipements est très inégale. On voit bien que la solution est intercommunale si on ne veut pas aggraver encore les inégalités qui touchent non seulement les jeunes mais l'ensemble de la population.

En outre le domaine sportif fait appel à des compétences techniques de plus en plus pointues. Les normes des compétitions sont de plus en plus drastiques et cela se traduit par des coûts financiers de plus en plus élevés. La solidarité doit être non seulement territoriale mais aussi financière.

La solidarité doit être non seulement territoriale mais aussi financière.

*Toujours garder à l'esprit
la demande de proximité*

■ Jean Drogou

Sur ce point, il faut penser aussi à la proximité. Des pôles spécialisés auront du mal à prendre en compte cet aspect qui est souvent à la base de la demande des habitants. Par contre pour des équipements comme les piscines ou les patinoires, la question mérite d'être posée et une certaine rationalité géographique peut s'envisager. En ce qui concerne les piscines, l'étude faite par un étudiant montre bien la carence de nombreuses piscines sur l'Agglomération... Mais gardons toujours à l'esprit cette demande de proximité.

Sur ce thème spécifique des piscines, je voudrais faire un aparté et signaler à l'attention des élus que la plupart des piscines (celles de 25 mètres) qui sont envisagées, ne seront pas suffisamment larges pour permettre des compétitions. Il manque des lignes d'eau, en quantité et de largeur suffisante. Cet aspect technique est très important pour les clubs et donc pour le développement de la pratique sportive en général

■ Michel Cordier

À mon sens, la question des pôles spécialisés peut s'envisager pour les sports qui ont un nombre de pratiquants plus faible que les sports les plus connus. Il est certain qu'il n'est pas forcément possible ni souhaitable de construire une salle d'escrime dans chaque commune. L'exemple du hockey sur gazon à Nantes est éclairant à ce sujet. En ce qui concerne la pratique sportive, il y a de très grandes différences quantitatives entre les sports. Notre souci est de ne pas avoir une approche trop "technicienne" et de proposer des solutions différenciées qui prennent en compte ces écarts.

5- Un projet sportif intercommunal à plusieurs étages ?

■ Antoine Thollé

J'aimerais avoir le sentiment de Marie-Françoise Clergeau, adjointe aux sports à Nantes et vice-présidente de la Communauté urbaine déléguée aux grands équipements, tout en précisant bien qu'à ce jour il n'y a pas de compétence sport à la Communauté urbaine. C'est intéressant d'avoir sa réaction sur la proposition du Conseil de développement et sur les conditions de l'éventuelle prise en compte du sport par l'intercommunalité.

■ Marie-Françoise Clergeau

Le travail du Conseil de développement est intéressant et il faut le souligner. De mon point de vue, ce qui est essentiel c'est d'abord la définition d'un projet sportif territo-

Ce qui est essentiel, c'est d'abord de définir un projet sportif territorial d'ensemble.

Il faut clairement préciser la notion d'intérêt communautaire

La Communauté urbaine pourrait se saisir de la question récurrente du haut niveau

rial. L'Agglomération est effectivement le bon niveau d'approche. A mon avis, un projet sportif ce n'est pas uniquement des équipements, c'est d'abord afficher ensemble une volonté par rapport au sport et à sa pratique par le plus grand nombre. En fonction de cette volonté partagée, on peut définir des objectifs et des surtout des moyens.

Pour préciser mon propos, je dirais que ce projet sportif doit se décliner à plusieurs niveaux :

1- Le volet équipements

- Il y a d'abord ce qui relève de la proximité : le quartier, la commune. À ce niveau, je pense que la commune doit conserver sa compétence. Même dans le cadre d'un projet global, une commune peut avoir le souhait légitime de développer des actions spécifiques.
- Au niveau des grands équipements, il faut définir des priorités et identifier les besoins notamment pour des réalisations à un ou deux exemplaires. Je pense par exemple à un bassin d'eaux vives ou à une patinoire. Dans ce cas, il me semble que la Communauté urbaine doit intervenir.

Notre mission aujourd'hui, c'est de réfléchir à l'éventuelle mise en œuvre après 2007 de nouvelles compétences de la Communauté urbaine en matière d'équipements sportifs. Cela va d'ailleurs au-delà des équipements neufs. Les équipements existants peuvent aussi être pris en compte et je pense par exemple à une installation comme le Palais des Sports de Beaulieu qui est à l'évidence un équipement qui rayonne bien au-delà de la Ville de Nantes. Il nous faut clairement définir la notion d'équipement d'intérêt communautaire.

2- Le volet thématiques

Il y a une nécessité d'équilibrer les équipements en fonction des secteurs de l'Agglomération. Par exemple dans le domaine des piscines, on voit bien que le sud-ouest de l'Agglomération est sous-équipé. Les scolaires ne peuvent pas accéder aux piscines et il faut se poser la question des moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte que tout enfant de l'agglomération nantaise puisse apprendre à nager ?

3- Le volet haut niveau

Il s'agit d'un thème dont la Communauté urbaine pourrait se saisir. La question du haut niveau est récurrente dans les discussions entre les communes. Il y a un réel besoin d'harmonisation des disciplines qui permettrait d'équilibrer et de répartir l'implantation des pratiques sportives de haut niveau—et des équipements qui les accompagnent—dans les différents secteurs du territoire.

La mise en place de ce projet sportif suppose que la Communauté urbaine se dote de la compétence adéquate qui reste actuellement du ressort des communes. Mais il faut aussi faire attention à ne pas reproduire quelques mauvais exemples de ce qui a pu se produire dans d'autres agglomérations. Il y a eu des cas de transferts de compétences très poussés comprenant l'ensemble des équipements, du plus petit au plus grand. Certaines communes n'ont pas toujours joué le jeu en transférant des équipements en mauvais état. Ils le regrettent parfois parce que les bâtiments vétustes entraînent des difficultés de gestion encore plus grandes après le transfert à l'intercommunalité.

Etablir des priorités pour hiérarchiser les transferts de compétences

La Communauté urbaine a déjà une compétence pour les grands équipements structurants. Elle peut y mettre beaucoup de choses... ou rien

Un des enjeux des années à venir pour les différentes collectivités locales sera de coopérer sur la politique sportive.

Il faut donc bien peser les choses et faire des études financières très poussées. C'est à cette condition qu'on peut définir des priorités et hiérarchiser les transferts de compétences.

■ **Marcel Retailleau**

Je voudrais compléter le propos de Mme Clergeau en soulignant le fait que la Communauté Urbaine dispose déjà d'une compétence qui est celle des grands équipements structurants. A ce titre-là, elle peut agir dès aujourd'hui.

Cette compétence est inscrite dans les règles de la Communauté urbaine, si ce n'est que pour déclarer un équipement d'intérêt communautaire il faut la majorité qualifiée, et on ne peut pas, bien sur, déclarer d'intérêt communautaire tous les équipements.

Mais il faut souligner que la Communauté urbaine a la capacité de décider ce qu'elle veut mettre dans sa compétence grands équipements structurants. On peut y mettre beaucoup de choses... ou rien. Mais il faut souligner que la marge de manœuvre des élus existe d'ores et déjà.

Sur ce point juridique de l'intérêt communautaire, il faut préciser la notion de majorité qualifiée. La majorité simple c'est 51% tandis que la majorité qualifiée est une majorité des deux tiers, donc 66 %. Ce qui revient à dire que très souvent dans les intercommunalités, il faut que l'équipe majoritaire trouve un accord avec son opposition pour obtenir ladite majorité des 66 %.

■ **Jean-Luc Chéneau**

Conseil Général

Marie-Françoise Clergeau pose bien le problème de la cohérence des politiques sportives aux différents échelons territoriaux. Il faut rappeler que l'État n'a toujours pas toujours clairement réparti dans les collectivités territoriales la compétence sportive, et que, par conséquent, leurs actions dans ce domaine relèvent d'une volonté politique. Ce qui semble intéressant et qui est un des enjeux majeurs, c'est d'arriver à trouver une cohérence dans l'implication des politiques sportives entre les différents échelons territoriaux.

Quand on évoque la pratique sportive de proximité qui peut conduire à celle du haut niveau, on part d'une politique qui relève de la commune, au travers des équipements de proximité traditionnels. Plus on monte dans les échelons territoriaux, plus on s'aperçoit que les politiques ne sont pas toujours lisibles. On peut recevoir, au niveau d'un conseil général, des courriers de clubs qui demandent des subventions de fonctionnement pour un outil relevant de la politique de la commune ou de la Région quand il s'agit du haut niveau, ou de l'intercommunalité quand il s'agit d'un équipement.

Un des enjeux majeurs des années à venir sera pour les collectivités locales de trouver le moyen de coopérer sur cette cohérence de la politique sportive.

Il faut une répartition harmonieuse des équipements de proximité pour assurer à chacun, dès le plus jeune âge, la pratique du sport de son choix.

6- La question du haut niveau

■ Antoine Thollé

J'aimerais avoir l'avis d'Elodie Lesaffre. Est-ce que c'est dur d'être un sportif de haut niveau aujourd'hui dans une ville comme Nantes et est-ce que l'intercommunalité peut apporter des réponses nouvelles aux problèmes rencontrés par les sportifs ?

■ Élodie Lesaffre

La proximité est, à mon avis, fondamentale et la question de l'éloignement des plus jeunes est un vrai problème. Mais je voudrais revenir sur ce que disait Madame Clergeau et souligner l'intérêt qu'il y aurait à bien distinguer différents niveaux dans un projet sportif intercommunal. Les équipements ne sont pas de même nature selon les niveaux de pratique et la question du haut niveau mérite un traitement spécifique. Sur la proximité, il est indispensable de disposer d'une répartition harmonieuse des petits équipements qui permettent à chaque enfant de pratiquer le sport de son choix, et ce dès le plus jeune âge. Le sport est une hygiène de vie qui s'acquiert tout petit. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut bien étudier le rapport des équipements à l'école. La proximité écoles-équipements sportifs est un élément fondamental de développement du sport de masse et donc du haut niveau.

Si je peux évoquer mon cas personnel je dirais que j'ai fait du basket parce que c'était à 150 mètres de chez moi et ensuite de la voile parce que j'allais en vacances à La Baule.

■ Gérard Duret

Puisque nous en sommes à l'exposé des problématiques actuelles, il serait intéressant d'intégrer à la réflexion la dimension que représente la Communauté urbaine dans un paysage plus large qui est celui du Département mais aussi de la Région. Il serait intéressant, par exemple, que pour les stages des différentes sélections départementales ou régionales il y ait une véritable coopération inter-institutionnelle. La prise en compte de ces stages comme celle des "pôles France" est une charge très lourde.

■ Marcel Retailleau

Sur ce point il faut intégrer toutes les dimensions du problème. Un pôle France dans un grand centre urbain représente un coût global important mais cette situation urbaine est aussi un facteur d'économies, notamment de transport et d'hébergement, pour le plus grand nombre, c'est-à-dire ceux qui habitent ces grands centres urbains. Quand on fait venir un jeune de la Ferté Bernard ou de Besné les conditions de déplacement sont plus difficiles - il n'y a pas toujours un service de transport publics- et son

hébergement coûte parfois cher. On peut ainsi arriver à des coûts prohibitifs pour les familles qui préfèrent alors renoncer au bénéfice du Pôle France pour leurs enfants, notamment les plus jeunes. Pour les 15-18 ans, on trouve des solutions mais pour les 11-12 ans dans les disciplines à maturité précoce, c'est un réel problème. Alors effectivement, un Pôle France grève le budget des grandes villes, mais a contrario pour les usagers, les jeunes de ces villes sont privilégiés par rapport aux jeunes des campagnes.

■ **Bernard Coupé**

En tant que Président de grand club, je confirme ce que dit Marcel Retailleau. Nous avons un pôle aviron Espoir et un pôle France à Nantes et les athlètes nantais sont privilégiés par cette proximité. C'est une véritable opportunité pour eux d'avoir ces structures sur Nantes. Pour les athlètes extérieurs, les contraintes sont beaucoup plus lourdes, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan psychologique, compte tenu de l'éloignement des familles. L'aviron est cependant un sport à maturité plus tardive que la natation ou la gymnastique avec des athlètes qui arrivent sur le pôle à 16 ans. Nos difficultés sont "aplanies", mais elles existent pour ceux qui viennent de l'extérieur.

Sport et santé

1- Pratiquer à tout âge

■ Antoine Thollé

Je voudrais enchaîner sur l'aspect santé, intimement lié au sport. Le Conseil de développement l'a abondamment souligné dans ses travaux. Je voudrais demander à Madame Potiron-Josse de nous en dire plus à ce sujet ? Comment sont répartis les différents services de santé, de médecine du sport ? Est-ce qu'il ne faudrait pas mieux pas disposer d'entités intercommunales ?

■ Michèle Potiron-Josse

C'est une question très complexe et je n'apporterai pas toutes les réponses ce soir. Je veux quand même vous livrer quelques éléments de réflexion même si cela mériterait un débat en soi. Lorsque l'on parle de sport santé, on évoque beaucoup les jeunes. On sait que les exigences actuelles de la compétition conduisent à des détections très précoces des sportifs. La fabrique d'un champion est évidemment très liée à la proximité des installations sportives, même si elle peut poser d'autres problèmes de santé.

Au-delà des jeunes, je voudrais insister sur un autre aspect, celui du sport après l'âge de 50 ans. Nous avons une population qui vieillit, ce qui est une conquête très importante -le Conseil de développement a affirmé dans des travaux antérieurs que la vieillesse n'est pas une maladie et j'y souscris tout à fait- mais qui nécessite aussi une réflexion approfondie sur la santé et par conséquent sur les dépenses de sécurité sociale. Plus la population vieillit plus elle doit se maintenir en forme. Cela signifie qu'il faut encourager les enfants à avoir une pratique sportive, ludique puis éventuellement compétitive, mais aussi et surtout renforcer le message destiné aux 40-50 ans pour qu'ils comprennent que l'activité physique régulière est indispensable.

Cette population est de plus en plus consciente parce que les messages médicaux se multiplient. On revient alors à la question de la proximité, parce que pour pratiquer une activité physique régulièrement, il faut pouvoir le faire près de chez soi. J'insiste sur cette tranche d'âge parce que c'est un point qui me paraît aujourd'hui fondamental. Il faut une pratique de disciplines très diversifiées, largement ouvertes à tous les publics et donc des installations de proximité. Les piscines sont un bon exemple : les personnes âgées qui ont des problèmes locomoteurs sont à l'aise dans l'eau. La pratique du vélo est également excellente et cela pose le problème des pistes cyclables. Il faut qu'elles soient plus nombreuses, mieux sécurisées et il y a beaucoup d'investissements à faire dans ce domaine. Cela relève tout à fait de l'intercommunalité.

L'activité physique régulière est indispensable pour les 40-50 ans. C'est un message fort de santé publique.

J'insiste particulièrement sur cette catégorie de population parce qu'il y a là un énorme enjeu de santé publique. La pratique du sport est au cœur de cet enjeu social.

2- L'évaluation médicale des sportifs

■ Michèle Potiron-Josse

S'agissant du suivi des athlètes, c'est-à-dire des plus jeunes, il y a des obligations légales qui imposent que tout sportif de haut niveau passe dans une structure labellisée par discipline sportive. Et si, par exemple, Nantes n'est pas labellisée pour une discipline il faut aller à Bordeaux ou à Paris... On a donc intérêt à avoir localement une labellisation relativement large par rapport à différentes disciplines sportives.

En ce qui concerne, par contre, le sport loisir et le sport qui n'est pas labellisé haut niveau (même s'il y a une pratique intensive), les sportifs ont différentes possibilités :

- Le médecin traitant, en sachant que dans le domaine du sport il n'y a -théoriquement- pas de prise en charge par la sécurité sociale. C'est théorique car il y a confusion entre le "médical" et le "médocophysio-physiologique". Pour le pratiquant c'est important qu'il ait un bon bilan médical. Il y a nécessité d'avoir une bonne évaluation médicale dans les demandes de pratique sportive.
- Le centre médico-sportif. A ma connaissance il n'y a pas des CMS partout. Je connais Rezé et Nantes. A Nantes, il passe 3000 sportifs par an en moyenne, ce qui me semble encore très modeste par rapport à l'ensemble des sportifs. Les centres médico-sportifs ont une activité intéressante mais limitée. Je pense que les actes qu'ils offrent sont intéressants, puisqu'il y a la possibilité de faire un électrocardiogramme, de pratiquer des explorations respiratoires, d'avoir une enquête diététique... C'est une première approche intéressante de la médecine du sport.
- Pour un niveau d'évaluation plus important, il faut des plateaux spécialisés et en Loire-Atlantique, le seul est à Nantes. Là encore, il y a des limites techniques et humaines, sachant que dans une optique médicale pure et en particulier en centre hospitalier, la médecine du sport reste une médecine assez pauvre. Elle n'a pas des lettres de noblesse comme d'autres disciplines, ce qui est très regrettable. Elle reste une médecine souvent qualifiée de médecine de luxe, alors qu'en réalité c'est une médecine fondamentale, puisque c'est la médecine du sujet sain, bien portant, et qu'il est important que l'évaluation soit faite correctement pour dépister les pathologies du sportif de haut niveau.

Qu'il s'agisse des centres médico-sportifs ou des plateaux techniques, leur vocation est d'être multidisciplinaires. Au niveau du sport se regroupent des médecins, qui comme en pédiatrie, sont multidisciplinaires : traumatologie, rhumatologie, pneumologie, cardiologie, voire psychiatrie. Il faut y ajouter aussi la diététique et tout ce qui concerne la vie du sportif de haut niveau qui n'est pas celle de l'individu non sportif.

En France on n'a malheureusement pas suffisamment développé, comme dans les pays anglo-saxons, cette orientation de la médecine sportive qui est pourtant indispensable.

La médecine du sport est souvent considérée comme une médecine de luxe. Elle est pourtant fondamentale puisque c'est celle du sujet sain.

■ **Antoine Thollé**

Tout cet aspect médical a un coût très élevé. Quand on va au CHU, on a le sentiment que c'est gratuit mais ce n'est pas le cas...

■ **Michèle Potiron-Josse**

Pour tout ce qui ne relève pas du haut niveau on est dans le domaine de la plainte médicale fonctionnelle. Dans ce cas, cela relève de la sécurité sociale comme n'importe quel autre acte médical. Par contre, s'il y a une demande physiologique, c'est-à-dire : "je fais du sport, tout va bien mais est-ce que cette activité sportive est adaptée à mon potentiel physique ?" c'est à la charge du sportif.

Actuellement, il y a un nombre croissant de personnes qui acceptent de payer, à titre personnel, ce type d'acte qui est quand même de l'ordre de 120 euros. Mais il n'y a pas de prise en charge de la sécurité sociale pour des bilans systématiques dans le suivi du sportif qui ne présente pas de problème médical. Par contre, la prise en charge existe lorsqu'il y a une plainte médicale.

■ **Antoine Thollé**

Merci de toutes ces précisions. Je crois qu'elles sont utiles à tous ceux qui se posent des questions au sein des clubs et des associations.

■ **Michel Cordier**

Je voudrais abonder dans le sens de Mme Potiron-Josse sur l'aspect santé. Le sport fondamental, à la portée de tout le monde, c'est la marche à pied. Il faut donc que les aménagements urbains facilitent et incitent à cette pratique. Les trottoirs doivent être entretenus et adaptés. Le phénomène est identique pour le vélo et les pistes réservées. Cela peut paraître anecdotique, mais c'est fondamental. Les grandes politiques peuvent aussi trouver leurs bases dans les aménagements du quotidien. Le Conseil de développement cite, dans son document, l'exemple de la Chine et des équipements de gymnastique individuelle installés dans les rues de certaines grandes villes. Nous n'en sommes pas là, mais il faut avoir sans cesse à l'esprit cette philosophie du sport-santé.

■ **Jean Drogou**

Certaines études italiennes sont éloquentes à ce sujet. Une promenade dans Milan équivaut à la consommation de 13 cigarettes, 9 à Rome et 8 à Florence. Il faudrait faire à Nantes des études de pollution aussi pointues.

La première mission des collectivités et des élus, c'est de faire en sorte qu'il y ait moins de pollution. On ne pourra pas continuer d'encourager la marche à pied si cela devient dangereux à cause de la pollution. C'est la raison pour laquelle je pense que les poli-

En matière de sport, les grandes politiques peuvent trouver leurs bases dans les aménagements du quotidien.

tiques de déplacement qui sont conduites pour offrir des alternatives au tout-voiture, présentent un grand intérêt si on les examine sous l'angle du sport-santé.

■ **Jean-Marie Lavaud**

Comité départemental de la randonnée pédestre

Je souhaite, comme Michel Cordier, le développement des continuités piétonnes agréables, qui passeraient par exemple sur Nantes par les jardins publics mais aussi par les stades. Les stades sont souvent des endroits clos ou on pénètre et ressort par une entrée unique. Est-ce qu'il ne serait pas possible que les stades puissent être inclus dans les continuités piétonnes ?

Cette dimension du lien entre les divers équipements publics est de nature à faciliter et favoriser les échanges.

Sport et lien social

1 – Maillage associatif et mixité sociale

■ Antoine Thollé

Au fil des interventions, on perçoit la pertinence de la proposition du Conseil de développement de constituer un pôle de réflexion intercommunale. La demande paraît converger.

Je voudrais aussi qu'on évoque le sport comme vecteur de lien social et à ce propos je voudrais demander à Daniel Piard de nous en parler. Là aussi, il y a des choses à dire et à faire. La Communauté urbaine de Nantes est une mosaïque avec des communes et des quartiers et la question du lien social se pose en permanence. Le sport n'est pas que la compétition, la santé ou le loisir il est aussi un des fils de ce fameux lien social dont on parle tant.

■ Daniel Piard

Je voudrais d'abord énoncer des constats. Ce qui fonde la vie associative c'est de créer du lien social, et les responsables de clubs sportifs essaient d'y œuvrer en stimulant l'implication de chacun, pas uniquement dans la pratique sportive mais également dans la participation à la vie de l'association. C'est l'implication qui crée du lien.

Il y a effectivement une évolution de la demande vers plus de loisirs, plus de santé, moins de contraintes. Cette demande s'exprime aussi dans le besoin de diversité.

On trouve donc des associations multi-activités qui permettent ce brassage ou qui le facilitent avec la notion de projet. Cela se réalise souvent à l'échelle d'un quartier ou d'une petite commune.

S'agissant de l'échelon de l'agglomération que peut-on faire ?

Globalement on constate deux grandes tendances :

- la tranche des 17-25 ans est souvent moins impliquée dans la pratique sportive, et on constate dans beaucoup de disciplines une désaffection ou un désengagement,
- la difficulté à mobiliser les jeunes de quartiers dits "défavorisés" et c'est une grande question.

Personnellement j'ai plus d'interrogations que de solutions. On constate des dérives communautaristes dans le sport, qu'il faut prévenir et combattre. La pratique du sport doit favoriser le brassage, grâce aux rencontres, et il faut peut-être réfléchir, à l'échelon de l'Agglomération, comment on peut monter des projets globaux porteurs d'implication de chacun et ainsi définir le bon projet au bon niveau.

Le sport est un moyen de brassage social. L'Agglomération peut d'abord être un niveau d'information pour faire connaître toutes les initiatives prises dans ce domaine.

Les animations sportives municipales jouent un rôle important pour assurer la mixité sociale.

En ce qui nous concerne, l'UFOLEP représente plus de 10 000 licenciés sur le département, avec 39 disciplines différentes. 5500 sont sur l'agglomération avec 55 associations différentes. C'est une certaine force de frappe pour agir. On développe des rencontres, par exemple, d'écoles de sports pour faire du brassage entre des quartiers de Nantes, du centre ville comme de la périphérie ou des communes environnantes. Et ça marche très bien.

Je vois d'abord l'échelon de l'agglomération comme un niveau d'information pour faire connaître tout ce qui se pratique. Le maillage du territoire est très important et cette diversité doit être sauvegardée. Il faut éviter un esprit trop centralisateur. L'échec de certaines fusions de clubs est révélateur. Même s'il y a d'excellentes raisons techniques pour fusionner, cela entraîne souvent à terme une perte d'adhérents donc une perte de sportifs. À mon avis, faisons d'abord de l'Agglomération un moyen de diffusion de l'information

■ **Norredine Saidou**

L'intervention du représentant UFOLEP est très intéressante parce que c'est la seule qui aborde le sport facteur de lien social. J'ai fait personnellement du sport "de base" avant de faire du haut niveau. Aujourd'hui je suis un pratiquant lambda. Je fais de la course à pied et du roller.

On a évoqué le risque du communautarisme qui est de plus en plus fort et mon propos n'est pas de porter un jugement. Je veux simplement dire qu'il y a, à Nantes, une opération très intéressante menée par l'animation sportive municipale, il s'agit des centres d'initiation sportive. La ville propose aux jeunes des quartiers mais également aux jeunes Nantais dans leur ensemble, des animations sportives, avec des spécialistes qui sont éducateurs sportifs brevetés d'État, dans les disciplines de base : natation, athlétisme, sports collectifs... Il se trouve que cette activité est gratuite.

Cela veut dire que des enfants des Dervallières font du sport avec ceux de l'avenue Camus, par exemple. C'est une action importante car le brassage dont on a parlé ne va pas de soi. Il y a des blocages sociaux qu'on connaît bien. L'opération des centres d'initiation sportive existe depuis 1998.

Sur cette question sociale on observe des phénomènes psychologiques qui poussent parfois les familles à préférer des prestations payantes en pensant que la qualité est forcément associée à l'argent. Or, les intervenants sportifs brevetés d'État des collectivités locales sont les mêmes que ceux des clubs sportifs.

En ce qui concerne les bénévoles ils ont aussi besoin d'aide parce qu'ils sont souvent submergés par des demandes qui dépassent leur compétence. Les pouvoirs publics doivent intervenir en la matière

Il y a un problème de fond. Est-ce que chacun est prêt à la mixité ? Le sport peut y contribuer, mais il faut vraiment y consacrer des moyens significatifs pour que cela puisse évoluer.

2- Restructuration et développement de la pratique

■ Jean-Pierre Fournery

Président de la ligue d'athlétisme

La question des fusions est plus complexe qu'il n'y paraît et il faut bien l'analyser. Je crois qu'il n'y a pas de certitude sur la perte d'adhérents en cas de regroupement de clubs. Il y a aussi du positif dans le regroupement des structures.

Dans l'athlétisme, nous sommes plutôt favorables aux démarches de regroupement des sections qui constituaient auparavant des clubs, et dans la majorité des cas c'est positif. Cela permet de rassembler les forces sur un même équipement, lequel coûte cher à la collectivité. Je voudrais dire qu'il faut positiver pour construire, en se regroupant autour de mêmes équipements parfois.

Ce n'est pas un vœu pieux c'est souvent une nécessité. L'athlétisme est certes connu comme un sport individuel, mais c'est également un sport d'équipe : vingt-deux disciplines individuelles autour d'un même sport. C'est un enrichissement de se regrouper car ça permet au club de pratiquer à un plus haut niveau et de regrouper des forces autour d'un niveau de compétition.

■ Bernard Coupé

En ce qui concerne l'aviron nous avons fait des statistiques au niveau national sur l'éclatement et les problèmes de regroupement. Systématiquement, quand on a regroupé des structures d'aviron dans une ville, on a diminué les effectifs.

A l'inverse, quand on a dissocié les activités, quand on les a éclatées en créant de nouvelles structures, on a très fortement augmenté le développement de la discipline. A Nantes, on est parti d'un club qui s'appelait "Le cercle d'aviron de Nantes" dans les années 70 et aujourd'hui nous en avons 3, avec un "pôle espoirs" et un "pôle France". De moins de 300 licenciés, on est passé à 3000.

A l'époque où Michel Cordier était adjoint aux sports à Nantes, on avait envisagé l'idée de regrouper les meilleurs athlètes du club Léo-Lagrange et du Cercle aviron de Nantes pour faire une équipe de Nantes plus forte. On a tourné autour de cette idée sans la mettre en application.

Aujourd'hui on est dans une autre démarche qui est celle du "plan aviron", avec la ville de Nantes. Il est en place depuis 2000, en conservant les spécificités des différentes structures. On a pu développer les pratiques au niveau des clubs et en même temps installer des structures pour traiter le haut niveau. On ne peut pas traiter de la même façon le très haut niveau et les clubs qui font le maillage de la vie sportive de la Communauté urbaine

La démarche de plan pluri-annuel négocié avec des objectifs est une bonne formule.

On ne peut pas traiter de la même façon le très haut niveau et l'ensemble des clubs qui font le maillage fin de la vie sportive de la Communauté urbaine

■ **Élodie Lesaffre**

Je voulais insister sur le fait que les sportifs de haut niveau sont à la base des petits clubs et que c'est très important de les conserver dans ces clubs, puisque c'est ce qui motive les entraîneurs et les jeunes. C'est la vertu de l'exemple.

L'idée des pôles est très intéressante pour regrouper les meilleurs de chaque club, mais chaque sportif reste dans sa structure d'origine et ça crée une émulation.

■ **Jean-Jacques Moreau**

Comité départemental d'athlétisme

Je voudrais évoquer aussi la question du bénévolat. Il y a eu un débat à Nantes récemment sur ce sujet. La fusion des clubs n'est pas forcément la panacée mais par contre le regroupement administratif, en ne supprimant pas les bases et les lieux d'entraînement habituels, peut constituer une solution acceptable et relativement efficace. Il ne faut pas que les bénévoles se sentent dépossédés de leur fonction d'encadrement, de découvreur et d'accompagnement des athlètes.

Pour les installations, il ne faut pas opposer équipement de proximité et équipement structurant. Il y a évidemment des besoins importants en matière d'équipements structurants et donc de financement. Pour l'athlétisme nous attendons notre stade couvert depuis 1985 et nous avons appris qu'il était encore reporté un peu plus loin dans le temps. Dans le même temps on nous oppose le coût des grands équipements pour justifier la non-réalisation d'installations de proximité.

Pour conserver les bénévoles il faut leur offrir des installations de bonne qualité.

■ **Grégoire Doninge**

Club de kayak de Nantes

Je voudrais livrer le témoignage d'une expérience réussie de fusion. Trois clubs de kayak ont fusionné sur un même pôle et cela a permis un gros développement. Cette fusion a permis aussi de nouer des partenariats avec la Ville de Nantes et le Conseil Général et d'autres acteurs, en évitant l'éparpillement des sollicitations.

Globalement la fusion a été aussi l'occasion de construire un projet commun et de favoriser l'investissement des bénévoles dans ce nouveau projet.

Comme dans l'exemple de l'aviron, il y a eu des embauches de salariés, ce qui a conforté le développement. Nous travaillons à un "plan canoë-kayak" avec la Ville de Nantes. Au-delà de cette expérience, je veux évoquer la question de l'ensemble du nautisme au niveau de la Communauté urbaine. Comment l'intercommunalité peut-elle intervenir dans ce domaine ? Cela dépasse la seule question juridique de la compétence sportive. La Communauté urbaine pourrait intervenir au titre de diverses politiques publiques : l'environnement, le développement durable... Il y a nécessité d'études globales et une grande énergie est disponible dans les clubs pour bâtir des projets.

On peut conjuguer globalité et proximité et c'est ce qui permet de développer les partenariats. En créant une dynamique de projet on attire aussi davantage de bénévoles

L'intervention intercommunale dépasse la seule question juridique de la compétence.

■ Bernard Coupé

En ce qui concerne l'aviron, nous avons créé une structure "chapeau" des clubs nantais qui s'appelle Nantes Aviron. Elle fédère les projets des trois clubs et cela permet d'avoir un seul interlocuteur pour les pouvoirs publics. C'est plus facile pour discuter quand on a déjà déblayé en interne les problèmes, et puis cela permet aussi de faire de l'événementiel. A trois on est plus fort que tout seul. Au lieu d'avoir trois compétitions de même nature à Nantes, on essaie d'en faire une de très bon niveau. On est bien dans la fédération des énergies pour construire un projet commun.

La cohérence, en matière sportive, est sans doute à rechercher aujourd'hui dans l'intercommunalité

■ Michel Cordier

Il est clair que les petits clubs qui perdent leur équipe fanion dans une fusion peuvent ressentir une certaine démotivation. Il y a eu des exemples à Nantes, notamment dans le domaine du Basket féminin avec la fusion entre la Harrouys et Rezé. Ce ne fut pas très concluant mais ça ne veut pas dire que la méthode est mauvaise à chaque fois.

Mais le souci que nous devons avoir c'est de démultiplier les pratiques sportives et il faut faire preuve de pragmatisme. En outre il ne faut pas se focaliser sur le sport à Nantes même si c'est là qu'il y a le plus grand nombre de licenciés. Il y a une logique de solidarité territoriale qu'il ne faut pas perdre de vue. Le Conseil de Développement veut mettre en avant que la question sportive concerne les 600 000 habitants de la Communauté urbaine et que c'est maintenant à cette échelle-là qu'il faut raisonner. Nous sommes une grande métropole et le sport fait partie de son image et de son attractivité.

Divers étapes ont été franchies dans la définition des politiques sportives et notre débat les met bien en lumière mais désormais nous franchissons un échelon supérieur et il faut être à la hauteur de l'enjeu. Il nous faut sans cesse conjuguer globalité et proximité : avoir des sportifs de haut niveau qui portent haut l'image de Nantes et dans le même temps offrir à tous les habitants les conditions optimales de pratiques. C'est à cette condition que nous aurons d'abord une population en bonne santé et que nous fabriquerons aussi des élites.

■ Marcel Retailleau

Je voudrais indiquer à Élodie Lesaffre sur le ton de l'humour qu'il y a des clubs "naisseurs" et des clubs "recruteurs". Et il s'avère que dans beaucoup de disciplines ce sont des petits clubs qui ont formé la plupart des éléments de haut niveau. Ce sont rarement les grands clubs qui ont des centres de formation et qui font percer les jeunes talents. Ils les prennent quand ils sont déjà à un certain niveau de compétence sportive, pour les améliorer bien évidemment...

Plus globalement, je veux dire qu'il n'y a pas vraiment de contradiction dans tout ce qu'on entend dans ce débat. Il y a des disciplines avec peu de clubs, c'est le cas de l'athlétisme ou de l'aviron, mais avec des gros clubs. Et puis il y a des disciplines qui

*Les restructurations de clubs
présentent diverses facettes.
Pour démultiplier les pratiques
sportives, il faut d'abord faire
preuve de pragmatisme*

ont des petits nombres de licenciés. Il est donc clair qu'on ne peut pas raisonner de la même manière pour tout le monde, notamment en matière de fusion. Cette question du regroupement ou de la restructuration est quand même importante. La première idée c'est d'améliorer le niveau et de créer les meilleures conditions d'accueil pour former des sportifs de haut niveau. Bien sûr, il y a une grande complexité des pratiques sportives. En athlétisme il faut beaucoup d'entraîneurs, en aviron il faut des plans d'eau, des bateaux... La technicité et le besoin d'encadrement incitent au regroupement. Mais je crois qu'il faut analyser sereinement et reconnaître aussi que dans les sports collectifs il peut y avoir perte de licenciés en cas de fusion.

Quelle stratégie pour les équipements

■ Antoine Thollé

Ce sont les équipements qui génèrent la pratique du sport et chaque fois qu'une installation est créée, c'est un choix stratégique sur le développement qui est affirmé. La question c'est d'abord la stratégie politique. Il faut lister les enjeux. Est-ce que le Conseil de développement qui est l'outil consultatif de la Communauté urbaine est le bon lieu de concertation pour une réflexion stratégique à moyen et long terme Peut-il mettre au point des scénarios à 10-15-20 ans, à partir des enjeux identifiés ? Cela pose la question de la hiérarchisation des équipements. Je voudrais l'avis de Marcel Retailleau sur ce un dossier

■ Marcel Retailleau

C'est une vraie question intercommunale. L'enjeu c'est de bien définir ce qui paraît d'intérêt communautaire et il y a un certain nombre de facteurs à identifier pour faire des choix.

- Le premier facteur, c'est l'importance du coût de la réalisation. Il est clair que si l'on construit une grande salle, un palais des sports, un stade permettant d'accueillir plusieurs milliers de spectateurs, on doit justement réfléchir sur l'intérêt communautaire et essayer de faire en sorte que celui-ci soit pris en compte et retenu.
- Le second facteur c'est la nature des équipements. Certains sont plus coûteux que d'autres, pas seulement dans la construction mais aussi dans la gestion. Je pense tout particulièrement aux piscines et aux patinoires
- Et puis, il y a les équipements de moins grand développement au niveau quantitatif. L'intercommunalité a un rôle à jouer pour des disciplines à faible effectif mais à fort rayonnement. Il n'y a pas de grands ou de petits sports. Les études montrent d'ailleurs que les sports importants quantitativement ne sont pas forcément les plus complets ou les plus physiques. La première discipline médaillée aux Jeux Olympiques de toute l'Histoire de France, c'est l'escrime. Il est pourtant clair qu'on ne peut pas construire une salle d'escrime dans les 24 communes de la Communauté urbaine de Nantes. Dans le même ordre d'idées, j'ai été récemment informé de la démarche d'un club de base-ball de Nantes qui a des soucis de terrain et qui s'est adressé à Rezé. En cherchant dans mes archives j'ai retrouvé une réponse faite, sur ce sujet, par la Ville de Nantes lors de l'AG de l'OMS. La réponse donnée était : "On verra quand la Communauté urbaine se mettra en place en 2001". Trois ans après, la question reste posée. Les sports de combat ont également besoin d'équipements. On en peut pas non plus créer un équipement pour l'Aïkido dans chaque commune.

L'enjeu est d'abord de définir l'intérêt communautaire.

Le mouvement sportif regrette vivement que la conférence régionale du sport n'ait pas pu voir le jour avec les lois de décentralisation.

La compétence des grandes intercommunalités doit d'abord s'intéresser à la réalisation des grands équipements structurants.

- Il y a aussi le problème de la proximité des transports. Dans le cas d'une discipline avec une maturité sportive précoce, il est clair qu'il ne faut pas l'éloigner à l'extrémité d'une agglomération qui n'est pas desservie par les transports en commun. Les parents ne pourront pas toujours assurer les transports.

Pour le mouvement sportif il est important, comme l'a dit Jean Drogou, de bien connaître l'existant. Il faut une cartographie des équipements et des pratiques. Avec le ministère des sports nous avons commencé depuis un certain temps et nous allons aboutir, à la fin 2005, à une cartographie de tous les équipements de la région des Pays de la Loire. C'est un premier élément pour développer un Système d'Information Géographique. Parallèlement, il faut y ajouter le nombre de licenciés, parce qu'en stratégie sportive il y a plusieurs approches si on fait de l'aménagement du territoire. Soit on renforce sur un lieu parce qu'il y a déjà des effectifs et qu'on veut donner une qualité pour la pratique sportive, soit au contraire on intervient sur les lieux où il n'y a pas d'équipement pour développer tel ou tel sport peu pratiqué. Il y a plusieurs stratégies d'occupation de terrain.

S'agissant de la programmation des équipements, il est souhaitable qu'elle soit pluriannuelle. Il est indispensable qu'il y ait une stratégie de l'ensemble des collectivités. Le mouvement sportif regrette très vivement que la conférence régionale du sport n'ait pas vu le jour avec les lois de décentralisation. Nous aurions eu une structure d'échanges très utile entre toutes les collectivités, l'État et le mouvement sportif qui aurait permis de mettre de la cohérence dans les projets.

Par ailleurs, je crois que le monde sportif, dans notre région, est en osmose avec le tissu associatif. Il faut donc faire attention à ne pas vouloir implanter à tout prix une discipline qui n'existe pas, s'il n'y a pas un accompagnement par le tissu associatif sur place.

De mon point de vue, la compétence des grandes intercommunalités doit d'abord s'intéresser à la réalisation des grands équipements structurants. Il appartient à chaque niveau de collectivité de définir le public visé, de mesurer si le bassin de population correspond à l'équipement. C'est tout l'enjeu de la définition de l'intérêt communautaire.

A mon sens, la cartographie générale des équipements en France se retrouve dans les Pays de la Loire et dans l'Agglomération nantaise. Dans mes responsabilités j'ai acquis une vision nationale et internationale de ces questions et j'ai la conviction que nous avons un bon niveau global en équipements moyens.

On manque en revanche de grands équipements structurants et d'équipements spécialisés à bon nombre de pratiques sportives nouvelles. Mais on veut, en France, souvent tout et son contraire. Dans les pays scandinaves et anglo-saxons, on fait le choix d'équipements structurants et d'équipements regroupés. Le regroupement signifie qu'on mutualise un certain nombre de services : club house, restaurant, garderie... et qu'on centralise des activités. En France, nous voulons à la fois les équipements structurants et les équipements de proximité. Le financement public a ses limites et il faudra sans doute faire des choix parfois difficiles.

Par ailleurs, les publics évoluent et les demandes aussi, notamment sur le plan de la demande qualitative. Le mouvement sportif a fait, avec l'Université et avec la collabo-

*Il faut suivre avec attention
l'évolution de la demande sociale.*

ration d'une grande surface, une enquête sur la pratique sportive. 35% des personnes interrogées avaient pour première demande la qualité des équipements, 30% voulait un encadrement compétent et formé, même bénévole. Seulement 3,5% mettaient en avant le problème de la cotisation. Ce qui revient à dire qu'actuellement il y a une volonté du pratiquant de rechercher d'abord la qualité tant dans l'équipement que dans l'encadrement.

Il s'agissait d'une sortie de grande surface et cela ne veut pas dire que la question financière n'a pas d'importance. On aurait, dans certains quartiers, des réponses forcément différentes. Mais il faut aussi savoir qu'il y a des dispositifs sociaux de prise en charge partielle des cotisations qui sont encore sous-utilisés.

■ **Michel Le Noay**

Président du Comité départemental des médaillés jeunesse et Sport

J'ai été moi aussi sportif de haut niveau et entraîneur pendant très longtemps. Une chose me surprend cependant aujourd'hui c'est qu'on refuse souvent du monde dans les clubs. C'est un phénomène historiquement nouveau et quelles en sont les causes ? manque de créneaux horaires, d'installations, de bénévoles associatifs ?

Je suis dans un club de basket qui refuse du monde par manque de créneaux horaires. Pourquoi est-on obligé de refouler des sportifs dans des clubs et ce, pratiquement toutes disciplines confondues ?

■ **Bernard Coupé**

Je rejoins tout à fait la remarque de Michel Le Noay. En 2004 on a fait le recrutement de la décennie et au 15 septembre on refusait les nouveaux inscrits, au niveau des jeunes. Il y a eu un effet Jeux Olympiques mais c'est aussi un phénomène social. On sent manifestement une demande de pratique sportive à tous les âges et les clubs sportifs essaient de répondre mais cette demande est de plus en plus pressante.

Je voudrais évoquer aussi la nécessaire coopération entre bénévoles et salariés. Pour l'aviron, on a mis en place des entraîneurs salariés, surtout avec la venue des emplois jeunes. Ces contrats sont devenus des CDI pour la plupart dans le cadre du contrat de plan avec la Ville de Nantes. Comme pour la Voile, cela a permis d'obtenir des moyens supplémentaires en matière de financement des salariés.

Le fait d'avoir ces salariés dans le club contribue à pérenniser l'activité, puisque l'on a une continuité en matière d'entraînement. Aujourd'hui on regroupe des bénévoles autour de ces salariés pour contribuer à l'entraînement des jeunes.

Nous essayons de constituer une équipe homogène entre salariés et bénévoles. Cela permet de fédérer toutes ces énergies pour amener les jeunes au meilleur niveau possible.

Sport et école

C'est à l'école que tout commence. Il faut d'abord s'occuper de cet échelon avant de traiter le haut niveau.

■ Jean-François Boëdec

Je voulais évoquer les rapports entre le sport et l'école parce que c'est un point qui me paraît fondamental. Toutes les écoles des 24 communes de la Communauté urbaine ne bénéficient pas de la proximité d'installations sportives. Et même si cette proximité existe, il y a de grandes inégalités entre les établissements.

En ce qui concerne les piscines et l'apprentissage de la natation, chacun sait qu'il y a des écoles dans le Sud-Ouest de l'Agglomération qui n'ont aucun accès à ces équipements. La Communauté Urbaine a un rôle éminent à jouer pour rétablir les conditions d'une vraie solidarité territoriale.

Il y a aussi des politiques communes que l'on pourrait mettre en place notamment pour l'encadrement. Certaines communes ont des moniteurs qui interviennent dans les écoles pour inciter à la pratique physique et sportive dans les écoles et c'est une excellente chose. D'autres communes n'ont pas forcément les moyens suffisants pour développer ce type de politiques.

La Communauté urbaine pourrait, et c'est le sens de la proposition que nous faisons dans le cadre du Conseil de développement, être à la base d'une large réflexion sur la définition d'une politique sportive globale.

Il y a déjà des incitations de toutes natures, communales, départementales... mais nous avons besoin d'une cohérence et la Communauté urbaine doit se donner les moyens d'intervenir

J'insiste particulièrement sur ce point parce que c'est à l'école que tout commence. Il faut d'abord s'occuper de cet échelon avant de traiter le haut niveau.

■ Élodie Lesaffre

Effectivement, en ce qui me concerne, j'ai débuté ma pratique sportive à l'école et c'était d'ailleurs ma matière préférée. Mais c'est vrai qu'il y a une grande inégalité entre les établissements scolaires. Comme Jean-François Boëdec, je pense que c'est à l'école que tout se joue, que l'on acquiert une hygiène de vie, que l'on apprend le respect de l'autre.

C'est évidemment du ressort de l'Éducation nationale mais les collectivités locales, et notamment les grandes intercommunalités, peuvent y prendre leur part. Il s'agit dès l'école d'offrir aux élèves la capacité, sinon à pratiquer, du moins à découvrir la diversité des pratiques sportives.

*Gérer le sport, c'est aussi
gérer le temps.*

■ Jean-François Boëdec

Sur cette question du sport à l'école, je voudrais évoquer l'action de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Les clubs ont l'habitude d'accueillir les enfants des collèges ou des lycées le mercredi matin, le mercredi après-midi étant pris par l'école de sport du club. Actuellement, l'ensemble des collèges de la ville de Nantes et des alentours déplacent le créneau UNSS du mercredi matin vers le mercredi après-midi, ce qui pose de graves difficultés de surcharge.

Il faut faire attention à ne pas détruire l'UNSS qui s'appuie sur les clubs. Il y a des évolutions, des demandes sociales, émanant des parents ou des enseignants peu importe, qu'il faut étudier très précisément. En gérant mal le temps on peut mettre en péril le sport scolaire.

Cela rejoint une autre des réflexions du Conseil du développement sur la gestion du temps. Il faut tenir compte de la société telle qu'elle évolue et éviter les décalages. Si on veut développer le sport à l'école, ce qui est une priorité évidente pour tous, il faut prendre en compte ces paramètres.

Sport, développement et image

■ Claude Legrand

Résidant nantais

J'aimerais aborder la question du sport sous l'angle du développement économique des territoires. Le sport peut être un acteur très important dans ce domaine.

On a en France des régions liées à des activités particulières et c'est notamment la notion de pôle de compétitivité mis en exergue par la DATAR

Il apparaît aujourd'hui que des territoires deviennent dynamiques sur des dimensions sportives, comme la région d'Hossegor par exemple. On y entend l'expression de "Surf Valley", en référence à la "Silicon Valley".

Dans ce cas il s'agit des sports de glisse nautique et cela a permis de relancer la dynamique ancienne de la bonneterie qui s'essouffait. Cette activité a retrouvé, grâce au sport, une nouvelle jeunesse.

Sur Nantes tous les éléments sont rassemblés pour identifier des pôles d'excellence de ce type. L'aviron a travaillé avec l'École centrale pour mettre au point des pagaies pour améliorer la glisse. Il y a probablement des compétences à développer en termes de dynamique économique territoriale autour de cette activité nautique. Ça ne concerne pas uniquement le sport mais le sport est un vecteur de développement très important.

■ Jean-Joseph Régent

Il est évident que dans un projet de développement global, on doit prendre en compte tous les éléments. Il ne s'agit pas que d'économie. Dans cet esprit, le sport est un élément tout à fait fondamental. On le voit bien au travers de la discussion très nourrie que nous avons.

Ce n'est pas pour rien que le Conseil de développement a souhaité ce débat qui fait apparaître des aspects de santé, d'aménagement, d'équipement mais bien sur d'économie et puis aussi d'image.

Personnellement je voudrais insister sur la qualité de réflexion que cela entraîne : le sport est une éthique. Dans la société d'aujourd'hui, bousculée par les transformations technologiques, les modèles qui viennent d'ailleurs, toutes les ruptures que l'on constate, il est important de se reconstituer sur des éthiques et sur des morales. Cette éthique participe au développement de territoire, non seulement sur le plan économique mais aussi et surtout en termes d'épanouissement humain. L'attractivité des territoires se fonde sur une harmonie sociale, sur la qualité du "vivre ensemble", sur l'intelligence collective de la société civile.

Nous réussissons plutôt bien à Nantes sur ce plan et il faut poursuivre ce mouvement.

*Le sport est une éthique.
Il participe au développement
de territoire, non seulement
sur le plan économique mais
aussi et surtout en termes
d'épanouissement humain.*

Notre débat de ce soir est notre premier sur le thème du sport et il en appelle beaucoup d'autres, mais il témoigne d'un autre élément favorable au développement de notre territoire : la qualité de la démocratie participative. Ca veut dire que l'on s'écoute, on échange et on s'enrichit toujours de l'opinion de l'autre..

Le sport est un élément de la santé globale du territoire et de son équilibre. Je suis personnellement très heureux que le Conseil de développement puisse se saisir de cette question et je souhaite que tous ceux qui se sont mobilisés autour du document que nous avons produit et sur l'organisation de ce débat puissent continuer à le faire et à approfondir la réflexion.